



*Ensemble, pour notre environnement.*

# **Le pôle de valorisation de l'agglomération bayonnaise**

Ce document a pour objectif de présenter le projet de pôle de valorisation de l'agglomération bayonnaise.

- > **L'essentiel** > page 4
  
- > **Le contexte et l'histoire** > page 7
  
- > **Le projet technique** > page 11
  
- > **La concertation sur le projet** > page 17

**> Un pôle d'équipements dédiés à la valorisation des déchets**

Le futur pôle comprendra un centre de tri des emballages collectés sélectivement sur le territoire du Syndicat et une unité de prétraitement mécano-biologique pour les ordures ménagères de la zone ouest du Syndicat. Ils s'appuient sur des technologies parfaitement éprouvées. Le pôle comprendra également un espace d'information et le siège social du Syndicat.

*> pour en savoir plus, lire page 11*

**> Un projet concerté et essentiel dans le schéma directeur des déchets du Syndicat**

En 2004, après une première démarche de concertation, les élus ont choisi unanimement la filière de traitement par prétraitement mécano-biologique et enfouissement, rejetant l'incinération. Ce schéma de gestion comprenant également des objectifs de réduction à la source et de valorisation est compatible avec les dispositions du Grenelle de l'Environnement. Ce schéma est aujourd'hui confirmé par le projet de Plan Départemental de gestion des déchets ménagers. Ce pôle de valorisation est la « clé de voûte » de ce schéma, il doit être opérationnel au plus tôt, considérant que le traitement des déchets hors du territoire du Syndicat (actuellement en Gironde) n'est qu'une solution transitoire.

*> pour en savoir plus, lire page 7*

**> Le site choisi en juillet 2006**

Après plusieurs mois d'études et d'analyse multicritères, le site se trouvant au Nord de Bayonne (entre l'autoroute, l'ancienne RN 117 et l'allée de Batz) a été retenu par les élus du Syndicat pour accueillir les équipements de tri et de prétraitement mécano-biologique pour les ordures ménagères de la zone ouest du Syndicat.

*> pour en savoir plus, lire page 7*

**> Un projet sous maîtrise d'ouvrage publique répondant aux exigences des élus**

Le Syndicat a choisi de conserver la maîtrise d'ouvrage de ces équipements. Dans ce cadre et au travers du cahier des charges, les élus du Syndicat fixent leurs exigences, déterminent les performances attendues et gardent le contrôle des installations. Le choix d'une consultation par dialogue compétitif permettra aux élus de choisir la meilleure solution technique apportant les meilleures garanties en terme d'efficacité et de performances environnementales.

*> pour en savoir plus, lire page 7*

**> Un projet que le Syndicat veut exemplaire**

Dès le lancement des études de définition, le Syndicat a fixé des objectifs de continuité de traitement, de fiabilité du process, de gestion irréprochable des installations, de valorisation et de coût. Il s'agit bien d'objectifs de performance et non d'objectifs de moyens. D'ores-et-déjà, les élus ont choisi d'aller au-delà des exigences réglementaires. En effet, ils ont décidé que l'ensemble des bâtiments sera construit suivant une démarche environnementale et de développement durable, dans un souci d'intégration paysagère et de gestion économe des ressources (énergie, eau, matériaux...).

*> pour en savoir plus, lire page 11*

**> Un cahier des exigences à finaliser dans le cadre d'une concertation locale**

Début 2009, le Syndicat recrute un bureau d'études en charge de la constitution des éléments de consultation des entreprises. Dans le cadre d'un dialogue compétitif, le programme fonctionnel et détaillé est la traduction technique des exigences du commanditaire. L'actuel niveau de définition est satisfaisant pour permettre d'engager une concertation efficace et constructive autour du projet. Le Syndicat, en collaboration avec la Ville de Bayonne, mettra en place de février à mars 2009, une démarche de concertation locale. Il s'agit d'informer sur le projet en toute transparence et principalement d'enrichir ou de préciser les performances attendues et autres exigences relatives au projet.

*> pour en savoir plus, lire page 17*

- > **Décembre 2004 : après concertation, le comité syndical adopte son schéma directeur pour 2012 :**
  - ▶ réduction à la source : « jetons moins »
  - ▶ recyclage des emballages et journaux magazines : « trions plus »
  - ▶ prétraitement et stabilisation des déchets résiduels : « valorisons ce qui peut l'être et neutralisons les nuisances avant l'enfouissement »
  - ▶ enfouissement des déchets stabilisés : « enfouissons le moins possible de déchets et en réduisant le plus possible les odeurs »
  
- > **Décembre 2005 : le comité syndical décide de la fermeture de l'incinérateur de Bacheforès et choisit le traitement des déchets du Syndicat par enfouissement dans un site girondin, à titre transitoire et pour une durée de 5 ans**
  
- > **Février 2006 : le comité syndical définit une organisation des équipements sur son territoire**
  - ▶ à l'Ouest du Syndicat :
    - un centre de tri
    - une unité de prétraitement mécano-biologique
    - deux centres de stockage pour les déchets stabilisés (Zaluaga bi par convention avec le Syndicat Bizi Garbia et des capacités complémentaires à déterminer)
  - ▶ à l'Est du Syndicat :
    - une unité de prétraitement mécano-biologique couplée à un centre de stockage pour les déchets stabilisés
  
- > **Juillet 2006 : après études de recherche multicritères et concertation relatives au choix des sites de traitement, le comité syndical adopte**
  - ▶ un site à Bayonne (entre l'autoroute, l'ancienne RN 117 et l'allée de Batz) pour accueillir le centre de tri et l'unité de prétraitement mécano-biologique de l'Ouest du Syndicat
  - ▶ un site à Charritte de Bas pour accueillir l'unité de prétraitement mécano-biologique couplée à un centre de stockage pour les déchets stabilisés de l'Est du Syndicat
  
- > **Mars 2007 : le Syndicat saisit le Préfet pour que soit créée une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) spécifique à ce projet**

- > **Octobre 2007 – Décembre 2008 :**
  - ▶ le Syndicat conduit les études de définition du pôle de valorisation de l'agglomération bayonnaise
  - ▶ un comité de pilotage est mis en place avec les services déconcentrés de l'Etat et le Conseil général
  - ▶ la première CLIS se réunit le 23 mai 2008 pour prendre connaissance du projet
  - ▶ le Syndicat participe aux travaux de révision du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés des Pyrénées-Atlantiques (soumis à enquête publique du 1er décembre 2008 au 9 janvier 2009)
  - ▶ le Syndicat engage les négociations foncières pour l'acquisition amiable des terrains
    - le locataire de la maison est relogé
    - toutes les propositions d'échange de terrains avec les responsables de la pépinière Maymou ont échoué
  - ▶ le comité syndical décide d'engager un dialogue compétitif pour la conception des installations et une procédure de demande de déclaration d'utilité publique
  - ▶ le Syndicat lance une consultation pour le recrutement d'un bureau d'études en charge de la constitution des éléments de dialogue compétitif
  
- > **Début 2009 : le Syndicat engage une nouvelle démarche de concertation autour de la définition et de l'intégration du projet**

#### > En bref :

- les objectifs de son schéma directeur en parfaite adéquation avec le Grenelle de l'Environnement et avec le futur Plan départemental de gestion des déchets
- plusieurs démarches de concertation initiées par le Syndicat Bil Ta Garbi
- des décisions syndicales unanimes :
  - o l'élimination des déchets résiduels se fera par prétraitement mécano-biologique et enfouissement
  - o l'incinération est refusée
  - o l'usine de Bacheforès est fermée
  - o la majeure partie des déchets du Syndicat est traitée hors du Syndicat jusqu'à la mise en service de ses propres équipements
  - o les équipements seront répartis suivant 2 zones pour une limitation des transports et une responsabilisation des territoires, sans remise en cause de la solidarité au sein du Syndicat
  - o un site à Bayonne accueillera le centre de tri et l'unité de prétraitement mécano-biologique pour les déchets de la zone Ouest, un site à Charritte de Bas accueillera l'unité de prétraitement mécano-biologique couplée à un centre de stockage pour les déchets de la zone Est
- le projet est public depuis juillet 2006
- les études de définition du projet et un travail avec les associations locales de défense de l'environnement ont été conduits depuis octobre 2007
- la procédure d'acquisition amiable et de déplacement d'une partie de l'activité de la pépinière ont échoué, leurs responsables ayant refusé toutes les propositions du Syndicat et de la Ville de Bayonne
- les procédures de dialogue compétitif, de demande de déclaration d'utilité publique et de demande d'autorisations seront engagées en 2009



Le schéma directeur du Syndicat



La répartition des équipements sur 2 zones



### > A quoi va-t-il servir?

Le futur pôle de valorisation aura plusieurs fonctions :

- ▶ tri des déchets recyclables (issus de la collecte sélective) du Syndicat Bil Ta Garbi
- ▶ prétraitement des déchets résiduels (ordures ménagères) de la partie Ouest du Syndicat, les déchets prétraités étant évacués vers des filières de traitement ultime hors du site
- ▶ regroupement des déchets avant transfert
- ▶ accueil et sensibilisation du public
- ▶ siège social du Syndicat Bil Ta Garbi

### > Quelle ambition ?

Le Syndicat a fixé plusieurs objectifs et le futur pôle de valorisation devra y répondre :

- ▶ assurer la continuité du traitement
- ▶ garantir la fiabilité du process proposé, notamment au regard des variations de production
- ▶ garantir une gestion irréprochable des installations
- ▶ favoriser la réduction des refus par :
  - la valorisation matière (recyclage)
  - la valorisation énergétique (production de gaz naturel et/ou électricité et/ou chaleur ...)
  - la valorisation organique (obligation de conformité à la norme NFU 44051)
- ▶ optimiser le bilan énergétique du site
- ▶ viser un coût global acceptable

### > Où sera-t-il implanté ?

Le futur pôle de valorisation sera situé à nord de Bayonne :

- ▶ entre l'autoroute A63 et la RD 817 (ancienne nationale 117)
- ▶ au nord du Centre Leclerc
- ▶ sur 7,5 ha de terrains aujourd'hui :
  - propriété de l'indivision De Heurtault
  - 5 ha de bois classés, dont plus de la moitié sera préservée, ainsi que les sujets intéressants
  - 2 ha loués sous bail à fermage aux Pépinières Maymou pour des plantations non remarquables (le projet n'a aucune emprise sur les terrains propriété de la pépinière et où sont cultivés les sujets remarquables)

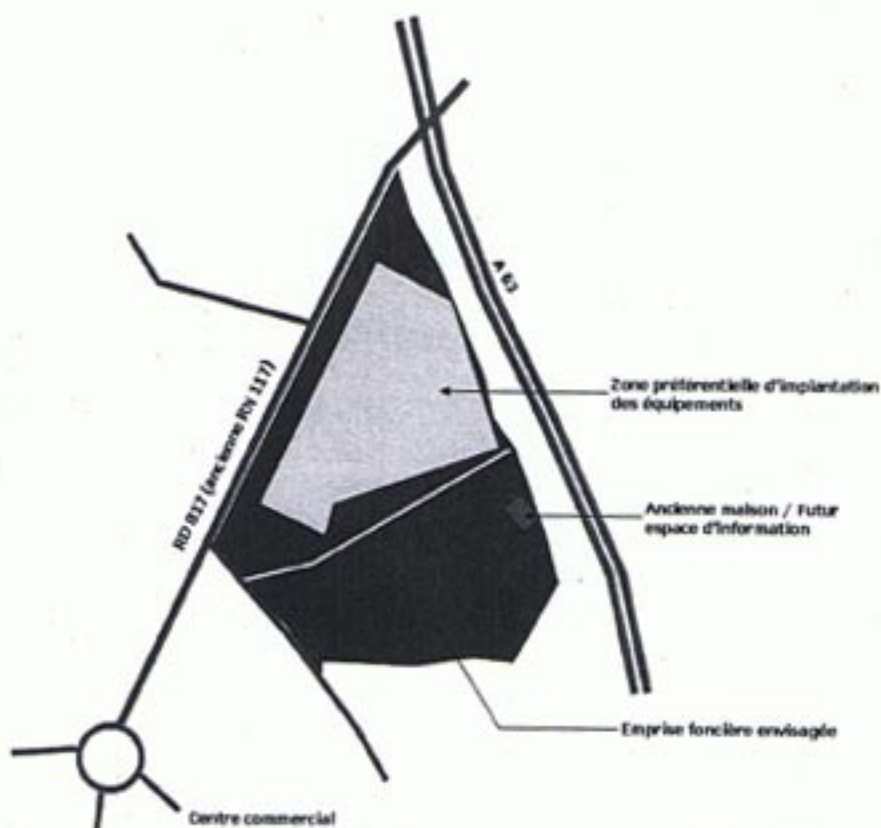


Vue aérienne des terrains d'emprise du projet

### > A quoi cela peut-il ressembler ?

Le futur pôle de valorisation sera constitué de plusieurs bâtiments fermés :

- ▶ un centre de tri des déchets recyclables
- ▶ une usine de prétraitement des déchets résiduels (ordures ménagères)
- ▶ un espace d'accueil et sensibilisation du public dans la maison conservée sur le site
- ▶ un espace de bureaux pour les activités administratives du Syndicat



Principe d'implantation au stade des études de définition du projet



Exemple : vue d'ensemble de l'usine de prétraitement mécano-biologique et du centre de tri de Lorient



Exemple : vue d'ensemble de l'usine de prétraitement mécano-biologique de Montpellier

### > Comment ça marche ...

#### **... un centre de tri des emballages et journaux-magazines**

Il permet de trier les matériaux d'emballages recyclables que les ménages du Syndicat trient dans le cadre de la collecte sélective. Ces produits sont ensuite expédiés vers les filières de valorisation.

- ▶ étape 1 : séparation des matériaux collectés en mélange (métaux, cartons, plastiques, papiers, briques alimentaires...)
- ▶ étape 2 : conditionnement des lots de matériaux
- ▶ étape 3 : transfert des matériaux vers les filières de recyclage

Le tonnage entrant est estimé à 14.000 t/an lors de la mise en service, le développement des collectes sélectives implique une capacité de tri de 21.000 t/an à horizon 2025. Le dimensionnement définitif sera établi lors des prochaines étapes d'études.

#### **... une usine de stabilisation mécano-biologique des déchets résiduels**

Elle permet :

- ▶ d'extraire d'autres fractions recyclables (matière ou organique), en plus de la collecte sélective
- ▶ de valoriser la fraction organique en énergie et en compost, la part de chaque valorisation dépendra des propositions des constructeurs
- ▶ de réduire la quantité de déchets à stocker
- ▶ de supprimer les nuisances lors du stockage des déchets (odeurs et jus traités à l'intérieur de l'usine)

Les déchets suivent les étapes suivantes :

- ▶ étape 1 : tri mécanique pour séparer des fractions recyclables (cartons, métaux...) et pour isoler les particules fines très riches en matière organique
- ▶ étape 2 : « stabilisation » biologique pour neutraliser la matière organique par une fermentation contrôlée (enceinte fermée et couverte, air intérieur filtré avant rejet)
- ▶ étape 3 : affinage (option possible) pour produire un compost conforme aux normes de valorisation
- ▶ étape 4 : transfert pour évacuer les déchets stabilisés vers des centres de stockage et pour évacuer le compost vers ses débouchés

La capacité de traitement est estimée entre 75.000 et 90.000 t/an. Ce dimensionnement tient compte des effets saisonniers, d'une augmentation de la population, des effets attendus de la réduction à la source et du tri, tout en envisageant une évolution potentielle du périmètre d'apport avec les communes de Boucau et Bidart. Le dimensionnement définitif sera établi lors des prochaines étapes d'études.

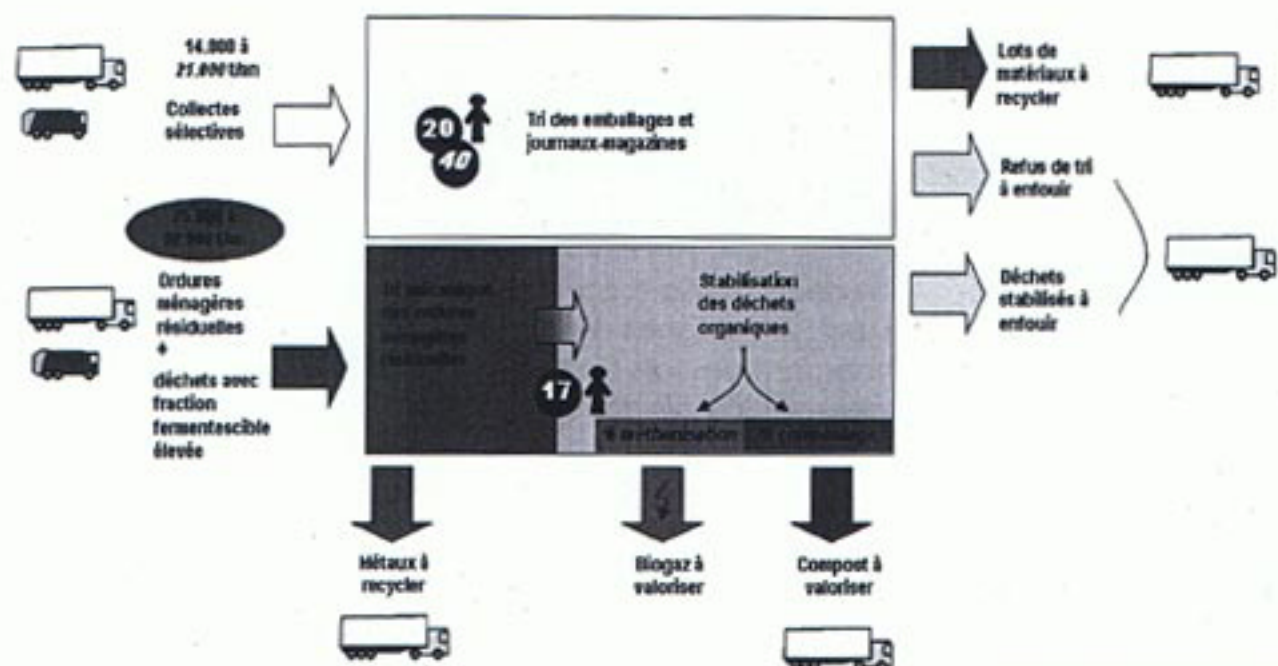


Schéma des flux de déchets

### > Stabilisation ? Méthanisation ? Compostage ?

Les techniques de stabilisation visent à faire fermenter les déchets organiques de manière totalement contrôlée et maîtrisée. En fonction des conditions de fermentation, on parle de méthanisation ou de compostage.

- ▶ La méthanisation est une technique de fermentation des déchets organiques qui se déroule sans oxygène. Les bactéries digèrent cette matière organique et produisent du biogaz (composé à 70% de méthane) et un sous-produit digéré et stabilisé (digestat). Cette opération se déroule dans des digesteurs où le biogaz est aspiré, ce gaz étant combustible, il peut alors être utilisé pour produire de la chaleur, de la vapeur ou de l'électricité.
- ▶ Le compostage est une technique de fermentation des déchets organiques qui se déroule avec oxygène. Les bactéries digèrent cette matière organique et produisent du compost. La teneur en oxygène est particulièrement contrôlée pour interdire toute production de biogaz. Le compost suit une phase de maturation. Au terme du processus, il subit des analyses de conformité aux normes de valorisation.
- ▶ Mix méthanisation/compostage  
De nombreuses installations en fonctionnement produisent du compost et de l'énergie à partir du biogaz. Plusieurs combinaisons existent et la part de chaque valorisation peut varier suivant les flux disponibles, les technologies des constructeurs et les performances attendues
  - méthanisation + compostage du digestat avec d'autres flux de déchets organiques
  - méthanisation + compostage d'autres flux de déchets organiques (déchets verts, déchets avec fraction fermentescible élevée) sur des lignes de fermentation distinctes

### > Quelle prise en compte de l'environnement ?

- ▶ Air et odeur
  - Engagement : pas d'odeur
  - Options techniques pressenties : mise sous couvert de toutes les installations
    - bâtiment fermé
    - bâtiment placé en dépression (l'air ne pouvant circuler naturellement que de l'extérieur vers l'intérieur du bâtiment)
    - l'air intérieur lavé et filtré avant d'être expulsé vers l'extérieur
  
- ▶ Intégration visuelle, architecturale et paysagère
  - Engagement : des bâtiments inscrits dans les bois et esthétiques
  - Options techniques pressenties :
    - intégration des bâtiments dans ce site boisé et préservation des sujets boisés les plus intéressants
    - mise en place d'une démarche environnementale et de développement durable pour permettre une relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement
  
- ▶ Bruit et trafic routier
  - Engagement : pas plus de bruit demain qu'hier
  - Options techniques pressenties :
    - mise sous couvert de toutes les installations
    - les activités de ce site se dérouleront pour l'essentiel dans des enceintes fermées
    - les activités à l'air libre concerneront de la manutention et de la circulation de véhicules, les émissions de bruit seront conformes à la réglementation

Concernant le trafic de véhicules, il existe déjà puisque les véhicules transitent par l'ancien site de Bacheforès, ce trafic représente 75% du trafic futur. L'augmentation de nombre de véhicules (25%) n'impactera pas le trafic de l'ancienne RN 117 de plus de 0,25%.
  
- ▶ Energie et ressources
  - Engagement : des bâtiments économes en énergie
  - Options techniques pressenties :
    - mise en place d'une démarche environnementale et de développement durable pour concevoir et permettre un fonctionnement économe en énergie et en ressources
    - production d'énergie renouvelable sur le site

### > Quel est le planning du projet ?

- ▶ Janvier 2009
  - Recrutement d'un bureau d'études pour organiser le dialogue compétitif
- ▶ Mi 2009
  - Appel public à la concurrence pour la construction des équipements
- ▶ Fin 2009
  - Enquête publique pour la déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité des documents d'urbanisme
- ▶ Fin 2010
  - Enquête publique pour la demande d'autorisation d'exploiter
- ▶ Mi 2011
  - Début des travaux
- ▶ Début 2013
  - Mise en service

### > En bref :

- un projet avec plusieurs fonctions (tri, stabilisation, sensibilisation, siège social)
  - méthanisation et compostage seront combinés dans des proportions que les constructeurs proposeront
- des principes et des objectifs de performances sont définis
  - le projet doit encore être précisé dans le cadre du programme fonctionnel détaillé
  - le dialogue compétitif est le meilleur moyen de se doter d'un outil performant
- des engagements :
  - pas de stockage de déchets : un pôle où les déchets ne feront que transiter, ils arriveront en mélange, ils sortiront vers des filières de valorisation
  - pas d'odeurs
  - pas plus de bruit qu'aujourd'hui
  - une installation bien insérée au milieu des arbres
  - une démarche environnementale et de développement durable pour la conception et le fonctionnement économe des installations
- un projet compatible avec les activités au voisinage : habitat, arboriculture, grande distribution...
- un pôle de valorisation opérationnel à partir de 2013

### **> Pourquoi ?**

La concertation est motivée par plusieurs enjeux :

- ▶ favoriser une information transparente sur un projet à finaliser  
Les études de définition ont permis de préciser le projet et de valider sa faisabilité technico-économique. Ce niveau de définition permet à la fois d'engager une large démarche d'information sur les fonctions du projet et les premiers engagements du Syndicat, et également de permettre des échanges constructifs autour du projet, quant à son intégration et aux performances attendues.

- ▶ enrichir le cahier des charges des installations

Le Syndicat s'apprête à lancer un appel à la concurrence pour la construction de ce projet, dans le cadre d'un dialogue compétitif. Le cahier des charges constituera la traduction technique des exigences du Syndicat, telles que devront les prendre en compte les constructeurs. La synthèse de la concertation sera prise en compte dans le cahier des charges.

La concertation ne portera ni sur le choix de la filière, ni sur le choix du site ; ces décisions ayant déjà été prises à la suite de précédentes démarches de concertation.

### **> Avec qui ?**

La concertation sera publique, toute personne intéressée par le projet pourra participer.

De plus, le Syndicat sollicitera l'avis :

- ▶ des élus de Bayonne
- ▶ des élus de la CABAB
- ▶ des conseillers généraux
- ▶ des élus de la partie Ouest du Syndicat
- ▶ des « grands » élus
- ▶ de la CLIS
- ▶ des associations de défense de l'environnement
- ▶ des associations locales
- ▶ des acteurs économiques...

## **3 / La concertation sur le projet** *(suite et résumé)*

### **> Comment ?**

Les outils de la concertation seront les suivants :

- ▶ mise à disposition d'un dossier de la concertation
- ▶ diaporama d'information

Les échanges pourront prendre des formes variables, la qualité des échanges étant systématiquement recherchée :

- ▶ rendez-vous ou rencontres individuelles à la demande
- ▶ réunions « particulières » avec les associations
- ▶ réunions-débats avec les élus
- ▶ rencontres individuelles ou en petit groupe avec les acteurs économiques
- ▶ permanences hebdomadaires tenues au siège du Syndicat
- ▶ mise à disposition de registres pour recueillir des avis (lien sur site internet du Syndicat, registre au siège du Syndicat)

### **> Quand ?**

La période de concertation sera ouverte du 23 février au 31 mars 2009. Le mois d'avril sera consacré à la synthèse de la concertation, afin qu'elle puisse être prise en compte dans l'appel public à la concurrence qui sera lancé en juin 2009, ainsi que dans la procédure de demande d'utilité publique.

### **> En bref :**

- une concertation programmée
  - o après les études ayant validé la faisabilité technico-économique
  - o avant l'appel public à la concurrence auprès des constructeurs de ce type de projet
- une concertation indispensable
  - o pour informer sur le projet et les premiers engagements du Syndicat
  - o pour « enrichir » le cahier des charges de l'appel public à la concurrence et intégrer les attentes du plus grand nombre
- une concertation large et publique
  - o les élus, les associations et les acteurs économiques seront sollicités pour recueillir leurs avis
  - o toute personne intéressée pourra participer
  - o des permanences ouvertes au public
  - o des rendez-vous à la demande
- un cadre pour cette concertation
  - o un sujet : le projet dans son environnement
  - o 2 « hors-sujets » : la filière et le site
  - o un début et une fin : du 23 février au 31 mars
  - o un dossier de référence : le dossier de la concertation
  - o un bilan : une synthèse de la concertation